



Campagne administrative d'inscriptions scolaires 2025-2026

Qui est concerné ?

Vous devez procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée 2025-2026 dans les deux cas suivants :

- Votre enfant quitte la maternelle et entre en cours préparatoire dans une école élémentaire (enfants nés en 2019).
- Votre enfant est né en 2022 et entre à l'école maternelle.

Quels documents fournir à la mairie ?

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance daté de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé ou certificat de vaccination (vaccins DT Polio à jour) ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau) ;
- Certificat de radiation de l'école précédente pour un changement d'école (sauf pour les CP).
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et garanties individuelles accident (enfant)

De plus, vous devrez fournir tous les documents justifiant de votre situation familiale : attestation d'hébergement, attestation de paiement de la CAF, jugement de divorce ou de séparation ou une autorisation de scolarisation signée par le parent concerné.

Comment s'inscrire ?

Durant la période d'inscriptions, jusqu'au 31 mai 2025, vous pouvez remettre votre dossier :

- Par email à l'adresse suivante : mairie@maulette.fr

Admission à l'école Les Hirondelles – 11bis rue des Vignes

Un certificat d'inscription vous sera remis par la mairie soit par email ou par courrier, et devra être présenté à la direction de l'école pour finaliser l'inscription définitive. Vous devrez prendre rendez-vous avec la direction de l'école. Tél : 01 30 46 74 85

Inscription au service Périscolaire (cantine-garderie)

Suivez le lien : <https://www.maulette.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/>